

À LIRE !

IMPORTANT



Externat St-Jean-Berchmans

École préscolaire et primaire privée pour filles et garçons

AVIS ET INSTRUCTIONS

2017-2018

2303, chemin St-Louis, Québec, G1T 1R5

Téléphone : 418-687-5871
Télécopieur : 418-687-5886

sec@externatsjb.com
www.externatsjb.com



1. COORDONNÉES POUR NOUS REJOINDRE

Direction générale : M. Alain Roy, alainroy@externatsjb.com

Direction adjointe : M^{me} Josée Martineau, mjmartineau@externatsjb.com

Services financiers: M^{me} Maryse Guay, finances@externatsjb.com

Secrétariat / Admission: M^{me} Kareen Dugas, sec@externatsjb.com

Service de garde : M^{me} Chantal Vallée, sdg@externatsjb.com

INFORMATIONS AUX PARENTS

1.	Coordonnées pour nous joindre.....	2
2.	Réunion des parents	5
3.	Rentrée scolaire.....	5
4.	Horaire quotidien.....	5
5.	Comptabilité.....	6
6.	Reçus d'impôt	6
7.	Contrat de services éducatifs.....	7
8.	Vacances d'été	7
9.	Portes des classes verrouillées et retour en classe.....	7
10.	Départ des élèves en cours ou en fin de journée	8
11.	Rencontre avec un enseignant ou une enseignante	8
12.	Étude.....	8
13.	Assiduité.....	8
14.	Bulletin de santé	9
15.	Nouvelles coordonnées.....	10
16.	Cours parascolaires.....	10
17.	Soutien de l'enfant.....	10
18.	Service de garde après la classe	10
19.	Service alimentaire Le Croquignolet	11
20.	La boîte à lunch	11
21.	Transport scolaire.....	12

VIE ÉTUDIANTE

22.	Tenue vestimentaire.....	14
23.	Poux et lentes.....	17
24.	Sac à dos et sac à roulettes	17
25.	Vouvoiement	17
26.	Nourriture, fêtes et anniversaires	17
27.	Gomme à mâcher.....	17
28.	Domage et vandalisme	18
29.	Appareils électroniques et téléphoniques	18
30.	Tabac, allumettes et briquets.....	18
31.	Intimidation et taxage	18
32.	Vente, tirage, collecte et jeux à l'argent et gageures	18
33.	Drogue, fausse drogue et alcool	19
34.	Plagiat.....	19
35.	Hockey.....	19

ANNEXE 1

Politique : départ des élèves en cours ou en fin de journée.	20
---	----

INFORMATIONS AUX PARENTS

2. RÉUNION DES PARENTS

Tous les parents doivent se faire un *DEVOIR* d'assister à l'importante rencontre qui se tiendra avec les titulaires dans les classes.

• Mardi, 29 août 2017

• Heure: **18 h à 19 h : préscolaire, 1^{re}, 5^e et 6^e années**

20 h à 21 h : 2^e, 3^e et 4^e années

• Lieu: La réunion aura lieu dans la classe de votre enfant. Vous pourrez consulter les personnes en place **à la cafétéria le soir de cette rencontre**. Elles vous indiqueront l'endroit où vous devrez vous rendre.

Si pour une raison valable, vous ne pouvez vous présenter à la date assignée, bien vouloir aviser la réceptionniste avant cette rencontre.

3. RENTRÉE SCOLAIRE

Pour tous les élèves, tant au niveau préscolaire que primaire, la date de la rentrée scolaire est fixée au jeudi 31 **août à 8 h 10**. Les parents peuvent accompagner leur enfant dans la classe lors de la rentrée.

4. HORAIRE QUOTIDIEN

Il n'y a pas de surveillance dans la cour avant 7 h 15; **c'est pourquoi tous les parents sont entièrement responsables de leur enfant avant 7 h 15**. Le carillon annonçant l'entrée des élèves sonne à 7 h 55. Donc, tous les élèves doivent être rendus aux vestiaires à 8 h, disposant ainsi du temps nécessaire pour se préparer à rentrer en classe dans les meilleures conditions. Nous vous rappelons que **tous les cours débutent à 8 h 10**. La ponctualité est exigée par respect pour le groupe d'élèves et le personnel enseignant.

	Début des cours	Fin des cours
• Préscolaire	8 h 10	15 h 20
• 1 ^{re} et 2 ^e années	8 h 10	15 h 20
• 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e années	8 h 10	15 h 20

5. COMPTABILITÉ

AVANT le lundi 5 juin 2017, vous devez nous faire parvenir la documentation demandée :

- *Formulaire des frais pour l'année scolaire 2017-2018*
- *Chèques postdatés ou spécimen de chèque*
- *Fiche de santé*

- **Modalité minimale :**

- Tous les droits doivent être payés en deux versements égaux entre le 1^{er} septembre 2017 et le 15 janvier 2018. Cependant, pour les gens qui le désirent, ces frais peuvent être payés en un versement ou selon une entente à prendre avec le service des finances de l'Externat.

- **Autres modalités :**

- 2, 4 ou 8 versements égaux au plus tard le 1^{er} avril 2018.
- Paiements pré-autorisés ou chèques postdatés.

Nous demandons aux parents d'inscrire sur les chèques, le nom des articles payés, le nom de l'enfant et son degré scolaire.

6. REÇUS D'IMPÔT

Les reçus d'impôt sont produits au nom que vous aurez inscrit sur le formulaire de frais généraux. S'il y a des changements à ce sujet, avertir le service des finances PAR ÉCRIT avant le 31 décembre 2017.

7. CONTRAT DE SERVICES ÉDUCATIFS

Il est important de rappeler qu'en ayant signé le contrat de services éducatifs, **les parents se sont engagés à faire respecter, par leur enfant, les exigences de l'Externat et à s'acquitter des frais. Des pénalités vous seront facturées s'il y a désistement après l'inscription, tel que stipulé dans ledit contrat.**

8. VACANCES D'ÉTÉ

Les bureaux de l'Externat seront fermés du 26 juin au 14 août 2017 inclusivement. Si vous désiriez communiquer avec nous durant cette période, vous pourriez le faire **en nous écrivant ou en nous laissant un message** sur la boîte vocale, par télécopieur ou par courrier électronique. Cependant, nous ne communiquerons pas avec vous avant l'ouverture de nos bureaux.

9. PORTES DE CLASSE VÉROUILLÉES ET RETOUR EN CLASSE

Depuis de nombreuses années, les enseignants remarquent que plusieurs élèves reviennent en classe après les heures de cours parce qu'ils y ont oublié quelque chose. Il arrive que les concierges ou les enseignants doivent retourner en classe pour déverrouiller les portes. Parfois, certains élèves y retournent par eux-mêmes sans demander la permission.

Nous avons déjà surpris des élèves en train de fouiller dans le bureau des autres élèves voire même dans celui de l'enseignant. Nous avons également surpris des élèves avec du matériel qui ne leur appartenait pas. À plus d'une occasion, nous avons dû demander à certains parents pourquoi ils vérifiaient les pupitres qui n'étaient pas attribués à leur enfant. Les enseignants ont des effets personnels ainsi que des notes confidentielles qui n'ont pas à faire l'objet de regards indiscrets. Par ailleurs, dans le but de remédier à cette situation et de favoriser davantage l'autonomie chez nos jeunes, ils ne pourront plus retourner en classe pour les oublis.

Bien vouloir respecter cette consigne et éviter de faire des remontrances aux concierges, aux enseignants et aux réceptionnistes.

10. DÉPART DES ÉLÈVES EN COURS OU EN FIN DE JOURNÉE (VOIR L'ANNEXE 1)

(POLITIQUE CONCERNANT LE DÉPART DES ÉLÈVES EN COURS OU EN FIN DE JOURNÉE)

11. RENCONTRE AVEC UN ENSEIGNANT OU UNE ENSEIGNANTE

Si vous désirez les rencontrer, vous devez prendre rendez-vous afin de vous assurer de la disponibilité de la personne avec qui vous voulez discuter. Il n'est pas approprié de vouloir monter sur les étages et rencontrer l'enseignant à l'impromptu.

12. ÉTUDE

L'étude surveillée est offerte aux élèves de la 3^e à la 6^e année à compter du mercredi 6 septembre 2017.

*** L'élève, qui se rend à la salle d'étude et qui quitte avant 16 h, se voit facturer, à moins qu'il soit inscrit à ce service pour l'année complète.

Horaire de la période d'étude :

3 ^e et 4 ^e années :	15 h 40 à 16 h 30	(50 minutes)
5 ^e année :	15 h 45 à 16 h 35	(50 minutes)
6 ^e année :	15 h 45 à 16 h 45	(60 minutes)

13. ASSIDUITÉ

- L'assiduité des élèves est essentielle pour le bon fonctionnement du groupe. Aussi, nous apprécions beaucoup les efforts que vous faites pour placer les rendez-vous chez les spécialistes de la santé en dehors des heures de cours.
- Nous demandons aux parents qui prolongent les vacances de Noël, de la relâche, de Pâques, etc. de bien vouloir lire attentivement le paragraphe suivant.

Comme vous le savez, même si les absences causent souvent des retards pédagogiques aux jeunes, nous ne pouvons vous empêcher de réaliser vos projets. Cependant, il nous apparaîtrait normal que la direction et le ou la titulaire en soient avisés.

De plus, il est entendu que les enseignantes ou les enseignants ne feront pas reprendre d'évaluations au retour et ne sont pas non plus tenus à préparer des travaux aux vacanciers.

14. BULLETIN DE SANTÉ

- Si votre enfant doit prendre un médicament (antibiotique, acétaminophène, sirop contre la toux, produits homéopathiques, etc.), vous devez vous rendre à la réception de l'école afin de remplir le formulaire « Autorisation d'administration de médicaments ».



**AUCUN MÉDICAMENT NE SERA DONNÉ
SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DES PARENTS.**



- Si votre jeune a une maladie contagieuse, nous vous prions d'en aviser immédiatement l'école par respect pour les autres enfants et de le ou la garder à la maison pour le temps de la contagion.
- Si votre enfant est retenu à la maison pour cause de maladie, nous vous demandons de bien vouloir avvertir la réceptionniste le matin en composant le 418-687-5871 ou par courriel au : reception@externatsjb.com.

Au fil des ans, l'équipe de l'Externat constate que plusieurs élèves arrivent malades à l'école. Parfois, ils viennent à la réception en affirmant qu'ils ne se sentent pas bien. Il y en a même qui nous disent qu'ils ont été malades durant la nuit. Dans plusieurs cas, nous devons communiquer avec vous afin de venir les chercher. **Nous vous demandons de faire preuve de discernement et de ne pas nous envoyer vos enfants lors de ces journées si ces derniers ne sont pas en mesure de participer aux activités de classe.**

15. NOUVELLES COORDONNÉES

Lors d'un changement d'adresse, de numéro de téléphone, soit celui de la maison, soit celui du bureau ou même d'adresse électronique, nous vous prions d'aviser la réceptionniste sans tarder afin de pouvoir vous rejoindre rapidement **en cas d'urgence**.

16. COURS PARASCOLAIRES

L'Externat St-Jean-Berchmans offre un éventail de cours parascolaires de styles musical, artisanal, théâtral, langagier, sportif et scientifique. Le soir de la réunion de parents en août, nous vous remettrons un formulaire d'inscription par le biais de l'enseignant de votre enfant.

17. SOUTIEN DE L'ENFANT

Dans le but de favoriser un meilleur accompagnement auprès de votre enfant, nous vous invitons à nous faire part des circonstances susceptibles d'influer sur son comportement et de compromettre son succès scolaire.

18. SERVICE DE GARDE APRÈS LA CLASSE

Les élèves non inscrits au service de garde qui n'ont pas quitté l'école à 16 h, qu'ils soient à l'étude ou au service de garde, sont automatiquement inscrits comme présents à l'Externat. Il ne faudrait donc pas que les parents se surprennent de recevoir un état de compte à la fin du mois totalisant les frais de ce service de garde.

Les frais de garde facultatifs sont de 6 \$ par jour jusqu'à 17 h et de 9 \$ après 17 h. Cet état de compte doit être payé sur réception.

Nous vous rappelons que l'heure maximale en fin de journée pour venir chercher votre enfant est 17 h 45. Nous désirons vous informer qu'un montant supplémentaire sera ajouté à votre facturation mensuelle pour chaque retard, soit 10 \$ du 15 minutes de retard.

Certains parents se sentent à l'aise d'arriver en retard et de payer la pénalité. Cependant, nous vous rappelons que les employés qui terminent à 17 h 45 sont souvent les mêmes qui débutent à 7 h 15. Merci de respecter leur vie de famille!

19. SERVICE ALIMENTAIRE LE CROQUIGNOLET

Comme vous le savez, cette année votre enfant pourra apporter son lunch ou encore recourir au service du traiteur retenu, Le Croquignolet. Afin d'éviter des oublis en ce qui a trait aux repas de votre enfant, nous vous invitons à bien lire le document explicatif ci-joint. Si vous avez des questions à ce sujet, nous vous prions de bien vouloir communiquer directement avec le traiteur. La procédure de réservation de repas est simple, mais doit être entièrement lue.

Après vérification, plusieurs parents oublient de placer la commande auprès du CROQUIGNOLET pour le mois à venir ou tardent à le faire. Les enfants se retrouvent malheureusement, au début d'un nouveau mois, sans repas.

*****Bien vouloir prendre note que le CROQUIGNOLET offrira le service de traiteur dès le jeudi 31 août 2017. *****

20. ÉLÈVES À LA BOÎTE À LUNCH

Nous demandons aux parents de remettre la boîte à lunch à leur enfant avant le départ pour l'école le matin. Autant que faire se peut, nous préférons que les parents ne reviennent pas durant les heures de classe pour porter la boîte à lunch afin de favoriser le développement de son autonomie.

Il serait bon de vérifier ce que votre enfant ajoute dans sa boîte à lunch pour l'heure des repas ou des collations. **Les gâteries telles que le chocolat, le popcorn, les bonbons, les croustilles et les boissons gazeuses ne sont pas tolérées.**

21. TRANSPORT SCOLAIRE

Autobus Tremblay Paradis (privé)

L'Externat offre, matin et soir, un service de transport privé dont le départ s'effectue dans le secteur de Cap-Rouge. Tout le long du parcours, des arrêts sont effectués pour laisser monter ou descendre les élèves selon le moment de la journée. Plus de vingt-cinq élèves se prévalent déjà de ce service. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Kareen Dugas au secrétariat de l'école.

Autobus RTC : L'autobus 214X assure le trajet en direction de Cap-Rouge.
(www.rtcquebec.ca ou 418-627-2511)

Aucun élève ne pourra obtenir de permission spéciale de quitter avant la fin des classes.

VIE ÉTUDIANTE

Tout enseignant, toute enseignante, tout éducateur, toute éducatrice ou tout autre membre du personnel de l'Externat est autorisé à intervenir au besoin, et ce, en tout temps et en tout lieu.

22. TENUE VESTIMENTAIRE

Nous vous rappelons que **la collection de vêtements doit être achetée en exclusivité chez L'habit fait la mode**, à l'exception des collants et des souliers, et ce, afin de maintenir l'uniformité des vêtements qui constituent le costume officiel de l'Externat. (info@uniformeshfm.com)

Il est possible que le port de l'uniforme de l'Externat soit exigé lors d'activités externes tenues sous l'autorité de l'Externat.

En ce qui a trait **aux vêtements d'éducation physique**, ils doivent être achetés du fabricant **City Vêtements à la réception de l'Externat**.

Voici quelques dispositions s'appliquant à la tenue vestimentaire.

- Le pantalon doit être porté à la taille et l'ourlet (bas) des jambes du pantalon doit être fait.
- Le port du bermuda est permis entre le 1^{er} mai et le 30 septembre.
- Le débardeur n'est pas obligatoire entre le 1^{er} mai et le 30 septembre ou selon une directive de la direction générale en fonction de la température.
- La jupe ne doit pas être portée plus haut que 5 cm au-dessus des genoux.
- Le chemisier doit être boutonné à l'exception du 1^{er} bouton près du cou. Le chemisier porté avec le débardeur peut excéder le débardeur d'au plus 5 cm. Entre le 1^{er} mai et le 30 septembre, le chemisier sans le débardeur n'a pas à être porté à l'intérieur de la jupe, du pantalon ou du bermuda en autant qu'il n'excède pas la taille de plus de 5 cm.
- En classe, le cardigan peut être porté **par-dessus** le débardeur et non en remplacement de celui-ci.

- La ceinture pour le pantalon est acceptée tant qu'elle demeure sobre.
- Les bracelets et les ceintures cloutés sont défendus.
- Les bas ou collants doivent être marine et excéder le côté du soulier d'au moins 5 cm.
- Les sandales ne sont pas acceptées.
- Les souliers doivent être unis et de couleur noire ou marine. Aucune couleur contrastante ne doit apparaître sur le soulier ou la semelle. Les semelles ne doivent pas laisser de marques et les talons doivent être de hauteur sécuritaire.
- Au préscolaire, nous recommandons que les souliers des enfants soient munis de lacets afin de développer leur motricité fine et leur autonomie. Cependant, nous tolérerons les chaussures avec des attaches.
- Lors des récréations, les jeunes doivent obligatoirement porter des chaussures différentes de leur soulier d'école.
- Tous les vêtements et articles scolaires doivent être identifiés au nom de l'élève.
- Le maquillage est interdit.
- Les accumulations de bijoux, de bracelets, les chaînes et longs pendentifs en métal sont défendus. Il en va de même pour les boucles ou anneaux situés ailleurs qu'aux oreilles. Le perçage du nez, de la langue, ou de l'arcade sourcilière est également interdit.
- Étant donné l'aspect classique que donne l'uniforme de nos élèves et les valeurs de simplicité que nous essayons de véhiculer à nos jeunes, nous n'acceptons pas qu'ils se teignent les cheveux, et ce, pour chaque jour de l'année scolaire.
- Les courants passagers associés à la mode incitent plusieurs garçons à se laisser pousser les cheveux.

- La longueur des cheveux tolérée se limite à 5 cm au-dessus des épaules sans quoi ceux-ci doivent être attachés à l'aide d'un élastique. Les cheveux teints, décolorés, attachés ou tressés sont défendus. Les boucles d'oreilles pour garçons sont également interdites. Merci de respecter ce règlement!

TENUE VESTIMENTAIRE

En classe	<u>Précolaire</u>		<u>Primaire</u>	
	Fille	Garçon	Fille	Garçon
• Débardeur avec logo brodé	✓	---	✓	---
• Débardeur à encolure en V avec logo brodé	---	✓	---	✓
• Chemisier à manches longues ou courtes	✓	✓	✓	✓
• Jupe portefeuille ou jupe-culotte	✓	---	✓	---
• Pantalon habillé	---	✓	---	✓
• Bermuda (en saison chaude seulement)	---	✓	---	✓
• Polo manches longues	FACULTATIF			
• Cardigan avec fermoir				
• Cardigan avec col polo				
• Pantalon 5 poches				
• Souliers noirs ou marine qui ne marquent pas	✓	✓	✓	✓
• Bas marine courts ou au genou	✓	---	✓	---
• Bas marine courts	---	✓	---	✓
• Collants marine (ne pas acheter de collants bleu royal.)	✓	---	✓	---

En éducation physique et à la santé	<u>Précolaire</u>		<u>Primaire</u>	
	Fille	Garçon	Fille	Garçon
• T-shirt rouge arborant le logo de l'Externat	✓	✓	✓	✓
• Short athlétique rouge arborant le logo de l'Externat	✓	✓	✓	✓
• Espadrilles qui ne marquent pas avec renforts solides	✓	✓	✓	✓
• Sac en tissu ou en filet identifié au nom de l'élève pour mettre les vêtements d'éducation physique	✓	✓	✓	✓
• Bas de couleur: marine, blanc ou rouge	✓	✓	✓	✓

23. POUX ET LENTES

- Comme bien des enfants auront visité différents camps avant la rentrée scolaire, bien vouloir passer un peigne fin dans la tête de votre enfant et lui donner le traitement qui s'impose s'il y a présence de poux ou de lentes.
- Au cours des dernières années, plusieurs élèves nous disent que leurs parents ne vérifient pas leur tête avant la rentrée. Merci d'être responsables et d'y voir à l'automne et tout au long de l'année!

24. SAC À DOS ET SAC À ROULETTES

Tous les élèves qui utilisent un sac d'école à roulettes doivent obligatoirement le soulever dans les escaliers. S'ils ne peuvent le faire, ils doivent se procurer un sac à dos. N'oubliez pas que pour un dos en santé, il est préférable de vérifier le sac à dos de votre enfant afin qu'il soit léger et bien ajusté. Une directive en ce sens sera également donnée aux membres du personnel enseignant.

25. VOUVOIEMENT

Les élèves vouvoient tous les membres du personnel de l'Externat et doivent aussi précéder leur prénom de madame ou monsieur. Nous allons porter une attention particulière à cette marque de politesse. Nous comptons sur votre collaboration à cet effet.

26. NOURRITURE, FÊTES ET ANNIVERSAIRES

Que ce soit lors de présentations orales ou à l'occasion de certaines fêtes ou anniversaires, il est strictement interdit que des élèves apportent de la nourriture à partager. C'est donc dire que les activités de déjeuners, les collations ou les repas collectifs ne seront également pas tolérés à moins d'une autorisation de la direction générale.

27. GOMME À MÂCHER

Il est strictement défendu de mâcher de la gomme à l'Externat de même que sur la cour.

28. DOMMAGE ET VANDALISME

Nous apprécions que les parents incitent leur enfant à faire preuve de civisme et à respecter le matériel mis à sa disposition. S'il y a lieu, il se pourrait que l'Externat exige de l'élève ou de ses parents des frais pour les dommages causés.

29. APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

L'utilisation de baladeur, lecteur MP3 ou MP4, iPad, iPod, jeux vidéo, appareil photo ou téléphone cellulaire est interdite en tout temps, à moins d'une autorisation de la direction générale.

30. TABAC, ALLUMETTES ET BRIQUETS

L'utilisation d'allumettes et de briquets ainsi que l'usage du tabac sont strictement interdits à l'intérieur de l'école et sur les terrains de l'Externat.

31. INTIMIDATION ET TAXAGE

À l'Externat, chaque élève a droit au respect et à un milieu de vie sécurisant. C'est pourquoi nous ne permettrons à personne de ne pas respecter ce droit. L'intimidation et le taxage peuvent causer le renvoi. L'Externat s'est d'ailleurs doté d'une politique pour contrer la violence et l'intimidation à l'école, respectant ainsi les obligations du projet de loi 56. Vous trouverez cette politique sur le site Internet de l'école dans les sections PARENTS et EXTERNAT.

32. VENTE, TIRAGE, COLLECTE ET JEUX À L'ARGENT ET GAGEURES

Aucune vente, aucune collecte et aucun tirage ne sont permis à l'Externat sans l'autorisation du directeur général. Il est également strictement interdit de prendre des gageures et de jouer à l'argent.

33. DROGUE, FAUSSE DROGUE ET ALCOOL

Aucune drogue, aucune fausse drogue et aucun alcool ne sont permis à l'Externat. En contrevenant à l'une de ces consignes, l'élève s'expose à un renvoi temporaire, voire définitif.

34. PLAGIAT

Toute tentative de plagiat ou tout plagiat entraîne la perte automatique de tous les points, s'il y a lieu, ou entraîne une pénalité dans la prise en compte des informations pour l'évaluation des compétences. Toute récidive pourra entraîner une suspension temporaire, voire définitive, de l'école pour l'élève qui a triché et pour celui qui l'a aidé.

35. HOCKEY

Nous exigeons que les jeunes portent des lunettes de sécurité pour jouer au mini-hockey. Elles leur sont prêtées par les gens du service de garde.



ANNEXE 1



Politique concernant le départ des élèves en cours ou en fin de journée

Nous vous remercions de prendre connaissance des nouvelles mesures de sécurité, lesquelles obligeront certains et certaines d'entre vous à modifier leur façon de faire lorsque vous viendrez chercher votre enfant. Vous comprendrez que notre première préoccupation demeure la sécurité des élèves. Si vous désirez entrer dans l'école comme par le passé, vous pourrez le faire en vous identifiant soit à la réceptionniste, aux éducatrices du préscolaire ou à la vigile au sous-sol. Vous êtes toujours les bienvenus dans votre école. La vie d'une école passe par le lien entre les enfants, le personnel et les parents. Nous voulons que cela se poursuive, mais nous désirons améliorer les mesures de sécurité mises en place, entre autres, pour vos enfants.

1. Fermeture des portes

En tout temps, toutes les portes de l'Externat seront verrouillées entre 8 h 20 et 15 h 10. Vous devrez vous identifier auprès de la réceptionniste de l'Externat en vous présentant à la porte numéro 1 de la réception de l'Externat.

2. Départ des élèves en tout temps

Il est important que vous nous avisiez préalablement de l'identité de la personne autorisée à venir chercher votre enfant au besoin. Si le préposé au stationnement a un doute sur la personne qui vient chercher un enfant, il demandera à cette personne d'aller s'identifier à la réceptionniste de l'Externat, à une éducatrice au préscolaire ou au primaire ou encore auprès de la vigile au sous-sol.

3. Départ des élèves à différents moments de la journée (rendez-vous, maladie, etc.)

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de venir chercher votre enfant à la réception. Nous ne lui permettrons plus d'attendre à l'extérieur ou d'acquiescer à une demande téléphonique de votre part pour le laisser vous rejoindre dans le stationnement. Vous pouvez toujours nous aviser que vous allez venir le chercher, mais nous ne le laisserons partir qu'en votre présence ou de la personne que vous aurez mandatée. Que ce soit en raison d'une température peu clémente, d'un retard du parent ou d'une réceptionniste qui ne connaît pas le parent, toutes ces considérations font en sorte que nous désirons maximiser un fonctionnement sécuritaire pour tous les élèves. C'est pourquoi, nous ne laisserons pas partir un élève sans que cette procédure soit respectée.

4. Départ des élèves en fin de journée pour le primaire

Une vigile sera postée au sous-sol devant la mosaïque que vous apercevrez en circulant par la porte numéro 11 de l'entrée des élèves par la cour arrière du bâtiment dès 15 h 10, et ce, jusqu'à 17 h. À la fin des cours, elle autorisera à quitter les élèves qui auront la permission de partir soit avec leurs parents ou soit par covoiturage. Elle le fera également pour ceux et celles qui partent seuls en marchant pour se rendre chez eux ou encore ceux et celles qui utilisent le transport en commun. Des autorisations en ce sens vous seront prochainement acheminées, lesquelles vous voudrez bien remplir si le cas s'y prête.

En ce qui a trait aux élèves qui quittent immédiatement après la fin des cours, les éducateurs et les éducatrices les laisseront partir si le parent est rendu au stationnement.

Il n'est plus question de laisser monter les jeunes avant l'arrivée du parent ou de la personne autorisée en son nom, et ce, pour des raisons de sécurité.

De surcroît, nous n'accepterons plus les appels à l'effet de faire préparer les élèves à la fin des classes prétextant que vous serez là dans quelques minutes. Nous les laisserons partir seulement si vous êtes arrivés. Par ailleurs, il ne sera plus possible de monopoliser le téléphone de la réception en appelant pour demander de faire préparer un jeune. Il arrive parfois que les réceptionnistes reçoivent plus d'une quinzaine d'appels par soir concernant cette façon de faire. Nous vous rappelons que le canal de communication à cet effet demeure le préposé au stationnement ou la descente à pied pour vous rendre directement à l'école.

À compter de 17 h, une employée du service de garde aura en sa possession un téléphone portable qui servira à répondre aux appels de parents qui désirent rejoindre le service de garde. Les éducateurs et les éducatrices du service de garde ont en main la liste des activités parascolaires ainsi que les noms des enfants qui restent en classe pour consolider certains apprentissages. Ces jeunes seront alors avisés qu'ils sont demandés au stationnement.

Si le préposé au stationnement a un doute sur la personne qui vient chercher un enfant, il demandera à cette personne de venir s'identifier auprès de la vigile au sous-sol.

Par ailleurs, nous allons revoir notre façon d'informer les élèves de leur départ afin que cette procédure soit plus efficace. Nous réviserons également les types de suivi à effectuer pour que cela fonctionne adéquatement. Nous vous demandons de préciser de nouveau à votre enfant qu'il doit quitter immédiatement lorsqu'il est demandé au stationnement. Vous pourrez vous stationner et le demander puis, descendre vérifier s'il flâne ou s'il s'active.

Il est certain que vous pouvez également vous interroger sur l'heure où vous venez le chercher. C'est certain qu'entre 15 h 10 et 15 h 45, il y a beaucoup de parents qui viennent chercher leur enfant. Pour ceux et celles qui arrivent tôt, qui se stationnent et qui descendent chercher leur enfant, vous pourriez envisager un principe d'alternance où l'élève monte seul au moins occasionnellement. C'est évident que des véhicules immobilisés longtemps enlèvent des places disponibles. Dans un même ordre d'idées, nous allons demander aux membres du personnel qui utilisent les stationnements sans autorisation de bien vouloir garer leur véhicule dans les rues avoisinantes.

5. Portes verrouillées au préscolaire entre 8 h 20 et 15 h 10

En tout temps, la porte numéro 4 de l'entrée des élèves du préscolaire sera verrouillée dès le début et la fin des cours et le restera pendant toute la journée. La porte sera déverrouillée dès 15 h 10 soit dès la sortie des élèves et des éducatrices. Quand les enfants et les éducatrices entreront et qu'il n'y aura plus personne dans la cour extérieure du préscolaire, les portes seront alors verrouillées. Vous devrez circuler par la porte numéro 1 de la réception de l'Externat et vous identifier à la réceptionniste. Jusqu'à 17 h 45, vous devrez circuler par la porte de l'entrée des élèves au sous-sol et vous identifier à la vigile située devant la mosaïque près des vestiaires de 1^{re} année.

6. Clôtures à l'entrée de la cour arrière

Une clôture a été installée en septembre dernier afin de maximiser la sécurité des élèves, d'assurer une meilleure surveillance et d'éviter que des accidents surviennent en raison de la circulation auto.